



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Inclus dans l'offre socle

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

**aux enjeux
de la prévention**
des risques au
travail.

Encourager

les professionnels à
adopter des démarches
de prévention des
risques.

Aborder

**des situations concrètes
et des cas pratiques**
autour de la prévention des
risques en entreprise.

Partager

son expérience avec
d'autres professionnels,
à travers des formats
d'animation collectifs.

Qui est concerné par ces actions de sensibili- sation collective ?

Ces actions ciblent
tous les professionnels,
employeurs comme
salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles
musculosquelettiques, des
risques psycho-sociaux, du risque
chimique, du risque routier, ou
encore réalisation d'un Document
Unique d'Évaluation des Risques
professionnels, ... Autant de sujets
qui peuvent être traités dans le
cadre de ces séances, à travers des
données objectives et des situations
concrètes. Les préventeurs du
Service de Prévention et de Santé
au Travail abordent également
les solutions de prévention

existantes, en tenant compte du
contexte de l'entreprise et du
secteur d'activité.

**Organisés sur site (en entreprise
ou dans les locaux de votre
Service de Prévention et de
Santé au Travail) ou en distanciel
(webinaire par exemple)**, ces
sessions en petits groupes
favorisent l'échange entre
professionnels et le partage de cas
concrets. À l'issue de ces ateliers,
les participants disposent d'outils
pratiques pour mettre en œuvre des
démarches de prévention dans leur
entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent
construire avec l'employeur
des actions de sensibilisation
adaptées à ses besoins, sur une
problématique rencontrée, sur un
thème en particulier ou pour un
secteur d'activité.



Pour plus d'informations sur les actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels, contactez votre Service
de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.



ANIMER DES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

POURQUOI ?

- ☐ Parce que l'information est l'un des principes de prévention
- ☐ Parce que le message d'un intervenant extérieur est perçu différemment
- ☐ Parce que les sensibilisations sont adaptées à l'entreprise (présentation synthétique des mesures et actions réalisées dans l'entreprise avec les salariés)
- ☐ Parce que le SPST a les compétences médico-techniques pour traiter les questions de prévention et santé au travail

COMMENT ?

En assistant aux rencontres que nous proposons en présentiel ou en webinaire sur des thèmes variés (information par mail ou sur le site internet de l'AMEBAT)

En utilisant les mesures et observations effectuées dans l'entreprise/sur chantier pour sensibiliser sur un risque particulier (risque professionnel, sujet de santé publique ...)

QUI EN ENTREPRISE ?

Le chef d'entreprise ou son représentant (préventeur, salarié désigné compétent, membre du CSE/CSSCT, ressources humaines ...)

Les salariés

QUI À L'AMEBAT ?

Un ou des membres de l'équipe pluridisciplinaire en fonction des compétences requises

Contactez votre équipe
prévention-santé-travail



Informations Pratiques :

Durée

1h à 2h

Format

collectif intra ou interentreprise

Service

inclus dans l'offre socle

Lieu

en entreprise, à l'AMEBAT ou en visioconférence

Les informations sur ces sensibilisations sont envoyées sur vos messageries et sont présentées sur notre site internet.



ANIMER DES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

SUJETS DE SENSIBILISATIONS

☐ Risques physiques:

- Bruit
- Vibration mains-bras
- Vibrations corps entier

☐ Risques chimiques:

- Risque particulier : amiante, silice, poussières de bois, plomb
- Risque par métier : peintre, maçon, travaux publics

☐ Risques transverses:

- Accueil d'un apprenti: quelles conditions?
- Addictions: que faire face à un cas avéré ou suspecté?
- Aides à la manutention: quels outils?
- Nouvel adhérent - comment évaluer les risques?
- Risques Psycho-Sociaux (RPS): quelles actions?
- Risque routier: bonnes pratiques?
- Surpoids-Obésité: manger-bouger est ce suffisant?
- Travail à la chaleur: quelles règles?
- Travaux en hauteur: quelle prévention?
- Autres sujets sur demande ...

Contactez votre équipe pluridisciplinaire en amont. Nous étudierons votre demande.

Contactez votre équipe
prévention-santé-travail



Informations Pratiques :

Durée

1h à 2h

Format

collectif intra ou interentreprise

Service

inclus dans l'offre socle

Lieu

en entreprise, à l'AMEBAT ou en visioconférence

Les informations sur ces sensibilisations sont envoyées sur vos messageries et sont présentées sur notre site internet.